



Unlocking Public and Private
Finance for the Poor

UNITED NATIONS CAPITAL DEVELOPMENT FUND (UNCDF)

DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS D'ÉPARGNE ET CRÉDIT NUMÉRIQUE

APPEL A CANDIDATURES

DATE LIMITE DE SOUMISSION: 23 AOUT 2020 23:59 PM EDT (NEW YORK TIME)

I. INTRODUCTION

L'UNCDF est l'agence d'investissement des Nations Unies pour les 47 pays les moins avancés du monde (PMA). Dans le cadre de son mandat de fourniture de capitaux et d'instruments d'investissement, l'UNCDF offre des modèles de financement « au dernier kilomètre » permettant de débloquer les ressources publiques et privées, notamment au niveau national, afin de réduire la pauvreté et d'encourager le développement économique local.

Le projet « Action, Changement, Transformation par l'Inclusion financière » en sigle ACTIF (Oct 2017-Fev 2021, budget 5,8 millions USD) est mis en œuvre conjointement par le PNUD et UNCDF sur financement de l'Ambassade de Suède en République démocratique du Congo (RDC). Le projet a pour objectif de réduire l'exclusion financière pour contribuer à la réalisation (1) des Objectifs de développement durable (ODD), notamment ceux relatifs à l'atténuation de la pauvreté, à la croissance inclusive et à la réduction des inégalités et (2) des objectifs nationaux d'atténuation de la pauvreté.

En cohérence avec les priorités nationales en matière d'inclusion financière, le Projet ACTIF entend améliorer l'efficacité opérationnelle des institutions financières partenaires pour leur permettre d'offrir des services d'épargne, crédit ou transferts d'argent répondant aux besoins des micro-entrepreneurs, hommes, femmes, jeunes y compris en milieu rural. C'est ainsi que le Projet ACTIF a appuyé l'acquisition de solutions d'information et de gestion (SIG) adaptées pour permettre à ces institutions de se positionner dans les innovations offertes par la banque à distance et la finance digitale au profit de leurs clients.

C'est dans ce cadre que le Projet ACTIF lance le présent appel à candidatures visant le développement de services d'épargne et de crédit numériques pour le secteur de la microfinance en RDC.

Le Projet vise à toucher au moins 50 000 nouveaux bénéficiaires à faible revenu (dont 55% seront des femmes et 12% de jeunes) à travers les appuis aux prestataires de services financiers pour développer des produits innovants ciblant les femmes et les jeunes y compris en milieu rural.

II. PORTÉE DU PROJET

L'objectif de cet appel à candidature est d'augmenter l'inclusion financière des adultes (hommes et femmes) en République démocratique du Congo (RDC).

Une subvention sera mise à disposition pour la mise en place d'un produit d'épargne et de crédit numérique à bénéfice des femmes et des jeunes y compris en milieu rural.

A la fin du projet, on s'attend d'atteindre au moins 50 000 nouveaux clients qui ont accès à des solutions numérique de crédit et d'épargne.

2.1 Domaines d'Intervention

Pour cet appel à candidatures (RFA), l'UNCDF invite une entité juridique ou un partenariat d'entités juridiques qui peuvent offrir des solutions innovantes et évolutives pour développer un produit d'épargne et de crédit numérique.

Contexte

Plus grand pays d'Afrique francophone, la République démocratique du Congo (RDC) possède d'immenses ressources et une population de plus de [80 millions d'habitants](#), dont plus de 60 % vivent en milieu rural avec 80 % de son Économie encore en informel.



Unlocking Public and Private
Finance for the Poor

Le secteur bancaire, principalement concentré à la capitale Kinshasa et dans les grandes villes du pays (chefs-lieux des provinces), ne couvre qu'une infime partie du territoire de cet immense pays. Par conséquent, très peu de clients.

Pour plus de proximité, le secteur de la Microfinance ou les institutions du système financier décentralisé arrivent à offrir des services financiers d'épargne, crédits transferts et même assurances aux populations à faible revenus.

Il s'agit des coopératives d'épargne et de crédit, des sociétés et entreprises de microfinance, des sociétés de transfert d'argent, et, plus récemment, par de nouvelles banques spécialisées et par quelques banques explorant le marché de la bancarisation de masse. Grâce à eux, des services financiers et bancaires de base à faible coût sont offerts aux consommateurs en difficultés et exclus des services bancaires traditionnels ; aujourd'hui très indispensables pour être intégré à la société.

D'un autre côté, la finance numérique, canal alternatif à potentiel considérable pour la distribution de produits et services financiers, est en plein essor en Afrique et se positionne progressivement comme un moyen de promotion de l'inclusion financière à grand échelle dans le continent.

La RDC, depuis 2019, veut même faire du numérique un levier d'intégration, de croissance économique, de bonne gouvernance et de progrès social¹.

Les opérateurs des Télécoms viennent aussi de renforcer cette opportunité de décupler l'inclusion financière en RDC. Non seulement l'usage du téléphone est de plus en plus répandu à travers le pays, mais aussi, les Opérateurs Télécom, par leurs agences et le réseau des revendeurs du Mobile Money, sont, de loin, mieux implantées dans le pays que les agences des banques.

Énoncé du Problème

Malgré les efforts conjugués des acteurs financiers et institutions partenaires (public, privé ou international), le niveau d'inclusion financière est estimé à 15% de la population adulte plaçant ainsi la RDC à un faible niveau d'inclusion en Afrique.

L'accès limité aux services financiers en RDC s'explique principalement par :

1. L'inaccessibilité aux services financiers dû à l'isolement géographique et au manque d'infrastructure adéquat.
2. Le manque de confiance et de connaissance du système financier
3. Le manque de produits et services financier adaptés aux besoins des femmes, jeunes et microentrepreneurs
4. Les coûts habituellement très élevés des services bancaires, surtout en milieu rural.

Il s'avère que les prestataires de services financiers présents dans les zones peu ou pas desservies font face à d'importants défis pour assurer :

1. Un service disponible, fiable et surtout accessible à leurs clients.
2. Une gestion optimale de leurs portefeuilles : épargne et crédit
3. Une connaissance parfaite de leurs clientèle cible
4. La stabilité l'accroissement de leurs business

Solutions Proposées

Le développement du secteur privé et du secteur financier, le développement et l'inclusion des groupes vulnérables indiquent clairement le rôle potentiel du numérique pour réaliser l'ambition de développement de la RDC.

Ainsi, UNCDF envisage de conclure un accord de partenariat avec des acteurs du secteur privé en RDC pour un projet de développement d'une solution de digitalisation des produits d'épargne et crédit.

¹ Recommandation de l'atelier national du numérique du 05 Septembre 2019



Unlocking Public and Private
Finance for the Poor

L'objectif de ce projet est d'augmenter l'inclusion financière des jeunes et des adultes (hommes et femmes) par **une assistance à la mise sur le marché d'une solution innovante de finance digitale qui inclut l'épargne et le crédit numérique.**

Nous entendons par crédit digital une opération de prêt par une banque, une IMF ou une Coopec qui est octroyée aux bénéficiaires par l'émission de la monnaie électronique au moyen d'infrastructures numériques.

Cette opération de prêt doit respecter **au moins deux des caractéristiques** suivantes :

- Délai de prise de décision instantané
- Processus de gestion des risques automatisé
- Informations sur le crédit accessibles à distance ainsi que paiements effectués

La liste de solutions non exhaustive suivante correspondrait à l'objectif de cet appel à propositions :

1. Plateforme numérique pour fournir des lignes de crédit instantanées aux agents de services financiers mobiles, super agents et autres ;
2. Services de « cash-in/cash-out » à domicile pour pousser l'épargne numérique
3. Assistance aux IMF pour accepter la monnaie électronique (transition vers des commerçants numériques) ;
4. Assurance mobile de protection du revenu pour les IMF et leurs bénéficiaires
5. Paiements de salaires par voie électronique
6. Intégration de la plateforme avec les opérateurs de téléphonie Mobile

La solution digitale développée doit attendre au moins 50,000 clients. Les candidats doivent :

- Illustrer dans le formulaire de soumission leurs capacité et ressources qui leur permettront d'atteindre les clients ciblés par ce projet.
- Démontrer d'avoir mis en place ou de mettre en œuvre les étapes clés dans le développement d'un produit tel que décrit dans le tableau ci-dessous.

Phase	Activités
Analyse & Préparation	Analyse juridique et réglementaires sur les opportunités et défis pour la mise en place des services d'épargne et de crédits numériques
	Enquête de marché : évaluation qualitative et quantitative
	Consolidation des données, examen, évaluation et développement des principales conclusions de l'enquête de marché et de l'analyse juridique et réglementaires
Définition de produit et prototype	Développement du Prototype produit
	Mise en place des manuels de produits, procédure opérationnelle standard et formats en conformité avec les dispositions de loi et réglementaires
	Plan d'affaire et projections
	Définir et développer la stratégie du produit, y compris la stratégie de marketing et de distribution et de gestion des relations clients
	Définir et développer la stratégie et les différents atouts de risque de crédit qui peut inclure aussi le développement d'un « crédit scoring » en utilisant des algorithmes.
Développement technique	Définir les besoins d'infrastructure, les exigences en matière de ressources humaines et les exigences relatives aux systèmes d'information et de gestion (SIG) avant de lancer le pilotage
	Installation et exécution de plusieurs tests de la plateforme de paiement pour être dûment intégrés
	Approbation de la disponibilité opérationnelle de la technologie



Unlocking Public and Private
Finance for the Poor

Phase	Activités
Pilote du produit	Développement du plan de pilote
	Développement du matériel de formation
	Livraison des séances de formation pour le personnel
	Lancement de la stratégie de marketing et du pilote
	Supervision et maintenances de la plateforme de paiement
	Suivi journalier du projet
	Révision et mise à jour des manuels et procédures
	Affiner les projections et les caractéristiques du prototype de crédit digital si nécessaire
Clôture du projet ²	Évaluation finale du projet : examen de résultats atteints, analyse des éventuels écarts, viabilité et pérennité du projet ; recommandations et leçons apprises.
	Concevoir une boîte à outils pour le développement d'un produit de crédit digital
	Atelier de restitution

2.2 Comment UNCDF travaille avec ses partenaires

UNCDF adopte une approche sur mesure de l'engagement avec ses partenaires, en travaillant avec chacun d'entre eux pour identifier les besoins des entreprises et des clients, et en aidant à concevoir, piloter et développer la solution en cours de route. Voici quelques exemples de la manière dont UNCDF travaille avec ses partenaires :

- Recherche de produits : Partage des études de marché et des connaissances afin d'approfondir la compréhension des partenaires sur les comportements, les besoins, les contraintes et les aspirations des clients. Cela comprend également l'analyse des données de transaction et la formation des équipes commerciales.
- Conception de produits : Fournir une expertise en conception centrée sur l'humain afin de mieux comprendre le parcours du client - physique et financier - pour une meilleure conception des produits et le développement de cas d'utilisation adaptés aux besoins des clients à faible revenu et de leurs familles. Les efforts peuvent également consister à analyser les données de transaction du point de vue du client.
- Approvisionnement : Fournir une assistance technique pour aider à concevoir, piloter, déployer et mettre à l'échelle des solutions afin d'obtenir un impact. L'assistance technique est fournie par des experts en finance numérique qui ont de l'expérience dans la conception de produits, le développement de modèles commerciaux et les stratégies de mise sur le marché dans certains des marchés les plus difficiles d'Afrique et d'Asie.
- Partenariats : Faciliter les partenariats stratégiques avec les parties prenantes -y compris les plateformes de paiement transfrontalières, les opérateurs de réseaux mobiles, les institutions financières et les institutions financières non bancaires - pour permettre aux partenaires d'atteindre les clients du dernier kilomètre et de se développer durablement. UNCDF est particulièrement bien placé pour être un intermédiaire neutre en matière de partenariats et il a l'habitude d'établir de solides relations avec des organisations privées et publiques en Afrique, en Asie et dans le Pacifique.
- Politique et plaidoyer : Unir les efforts pour soutenir un environnement favorable et renforcer les capacités en matière de politique et de défense des intérêts pour que les produits et services centrés sur l'homme soient pilotés et éventuellement mis à l'échelle.

2.3 Résultats attendus

En fonction des projets et des solutions présentés, les candidats doivent inclure dans la proposition une liste complète de résultats, d'indicateurs de résultats et d'objectifs pour le suivi de la réalisation

² Évaluation et bilan final du projet.



Unlocking Public and Private
Finance for the Poor

des différents résultats. Ci-dessous une liste non-exhaustive des Indicateurs Clé de Performance pour le projet.

D'autres indicateurs seront finalisés en fonction de la nature du projet et feront l'objet d'un suivi pour en assurer le succès. Les résultats seront dérivés des étapes clés du projet qui seront convenues entre UNCDF et le candidat sélectionné en fonction des étapes, des résultats et des objectifs identifiés dans les indicateurs clés de performance, pendant la phase de vérification préalable et de négociation.

À titre d'illustration, les étapes peuvent inclure la réalisation d'une étude de marché et la finalisation d'une stratégie de commercialisation.

Dans le formulaire de candidature, les candidats devront fournir des objectifs fixes fiables et réalisables pour chacun des indicateurs suivants.

Indicateurs	Désagrégé par	Définition
Nombre de clients enregistrés pour le produit d'épargne	Total : Femmes : Jeunes ³ :	Clients inscrits aux services digitaux introduits ou améliorés au cours de la période considérée par le soutien de l'UNCDF
Nombre de clients enregistrés formés	Total : Femmes : Jeunes :	Clients inscrits aux services digitaux introduits ou améliorés par le soutien de UNCDF qui ont reçu une formation sur le produit numérique offert
Nombre de clients actifs pour le produit d'épargne à la clôture des activités	Total : Femmes : Jeunes :	Actif = au moins une transaction a cours des 90 derniers jours. En ce qui concerne l'épargne, c'est identique à l'indicateur ci-dessus
Nombre de clients enregistrés pour le crédit digital	Total : Femmes : Jeunes :	Clients inscrits aux services introduits ou améliorés au cours de la période considérée par le soutien de l'UNCDF
Nombre de clients qui ont reçu un crédit digital	Total : Femmes : Jeunes :	Sous-ensemble de l'indicateur précédent.
Nombre d'intermédiaires (réseau agents/marchands) enregistrés	Total : Femmes : Jeunes :	Il s'agit de toute personne/entité qui utilise la plateforme numérique pour offrir un service ou produit digital (dépôt, retrait, transferts) au cours de la période considérée par le soutien de l'UNCDF
Nombre d'intermédiaires (réseau agents/marchands) enregistrés formés	Total : Femmes : Jeunes :	Sous ensemble de l'indicateur précédent
Nombre d'intermédiaires (réseau agents/marchands) actifs	Total : Femmes : Jeunes :	Sous-ensemble de l'indicateur précédent. Actif= au moins une transaction au cours des 7 derniers jours au cours de la période considérée par le soutien de

³ La définition que le gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) fait du terme « jeune », définition du reste conforme à celle de la Charte de l'Union Africaine (CUA), s'applique à toutes les personnes âgées de 15 à 35 ans.



Unlocking Public and Private
Finance for the Poor

Indicateurs	Désagrégé par	Définition
		l'UNCDF
Nombre total de transactions effectuées par les bénéficiaires actifs numérisés	Total : Femmes : Jeunes :	Il s'agit du nombre de retraits, dépôts, transferts effectués par les bénéficiaires au cours de la période considérée par le soutien de l'UNCDF
Nombre total de transactions effectuées pour le produit épargne numérique	Total : Femmes : Jeunes :	Sous ensemble de l'indicateur précédent concernant uniquement les opérations d'épargne
Nombre total de transactions effectuées pour le produit crédit numérique	Total : Femmes : Jeunes :	Sous ensemble de l'indicateur précédent concernant uniquement les opérations d'octroi et remboursements Crédit
Valeur totale de transactions effectuées par les bénéficiaires actifs numérisés	Total : Femmes : Jeunes :	Il s'agit de la valeur totale relative aux opérations de retraits, dépôts, transferts effectués par les bénéficiaires au cours de la période considérée par le soutien de l'UNCDF
Valeur totale mobilisée par le produit épargne digital	Total : Femmes : Jeunes :	Sous ensemble de l'indicateur précédent concernant uniquement les opérations d'épargne effectuées au cours de la période considérée par le soutien de l'UNCDF
Valeur Totale Mobilisée par le produit crédit digital	Total : Femmes : Jeunes :	Valeur des transactions (en US & CDF) du produit Crédit Numérique ⁱ effectuées au cours de la période considérée par le soutien de l'UNCDF

Veillez noter que pendant le processus de négociation de l'accord basé sur les performances, les candidats devront intégrer le cadre de suivi avec des indicateurs clés de performance supplémentaires.

III. ÉLIGIBILITÉ AUX CRITÈRES DE CANDIDATURE ET D'ÉVALUATION

Seules les demandes qui répondent aux conditions d'éligibilité et aux critères minimums de soumission seront notées.

3.1 Conditions d'éligibilité

1. La candidature doit être soumise par une entité juridique ou par un partenariat d'entités juridiques. Dans le cas d'un partenariat, le chef de file du partenariat sera responsable de la conduite du projet du début jusqu'à la fin. Il revient au chef de file de garantir l'engagement de ses différents partenaires pour garantir la pérennité du projet jusqu'à son terme.
2. Le soumissionnaire/chef de file du partenariat doit être une entité enregistrée en République démocratique du Congo (RDC).



Unlocking Public and Private
Finance for the Poor

3. Le soumissionnaire/chef de file du partenariat doit être une de cette typologie d'entité juridique : Banque ; Institution du Système Financier Décentralisé (Coopec, IMF) ; Prestataire de services de « credit scoring ; Institution non bancaire prestataire de services financiers ; Fintechs.
 4. Le soumissionnaire/chef de file du partenariat doit être une entité enregistrée ayant au moins une année d'activité, et doit avoir des comptes statutaires et des états financiers certifiés pour au moins une année d'activité.
 5. Le soumissionnaire/chef de file du partenariat doit présenter ses autorisations réglementaires ou celles de ses de ses partenaires Coopec pour la fourniture des services de transfert de fonds / des solutions d'épargne, des prêts numériques.
 6. Les demandes conjointes entre les acteurs du marché la ou les zones cibles sont encouragées si la solution proposée permet d'étendre les réseaux de distribution et de promouvoir l'accès rural et/ou d'autres accès du dernier kilomètre. Les soumissionnaires ne peuvent présenter qu'une seule demande dans le cadre de cet appel à candidatures, que ce soit de manière indépendante ou au sein d'un consortium.
 7. Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques devant former ou ayant formé un consortium lors du dépôt de la soumission, elles doivent confirmer dans le cadre de leur soumission : (i) qu'elles ont désigné une partie en tant qu'entité principale, dûment habilitée à obliger juridiquement les membres du consortium ou partenariat de manière solidaire, ceci devant être démontré à l'aide d'un accord dûment authentifié entre lesdites entités juridiques qui devra être joint à la soumission ; et (ii) que si le contrat leur est attribué, il sera conclu entre l' UNCDF et l'entité principale désignée qui agira pour le compte de l'ensemble des entités juridiques composant le partenariat.
 8. La convention d'assistance technique et/ou financière de UNCDF sera signée par l'entité juridique principale désignée par les autres membres du partenariat.
Une fois la soumission déposée auprès de l'UNCDF, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise ne pourra pas être changée sans le consentement préalable et écrit de l'UNCDF.
- **Financement du projet**
Les candidats doivent contribuer au moins à **10** pour cent des coûts en espèces du projet (les coûts peuvent inclure l'infrastructure technique, les ressources et les opérations).
 - **Critères d'exclusion :**
Les candidats ne doivent pas avoir fait l'objet de faillite, d'une liquidation, d'un règlement judiciaire, d'une sauvegarde, d'une cessation d'activité ou de toute autre situation analogue résultant d'une procédure similaire.
 - Les candidats et tout membre de leur personnel ou de leur conseil d'administration ne doivent pas être inscrits sur les listes de sanctions financières des Nations unies, notamment dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes contre la paix et la sécurité internationales ; et
 - Les candidats ne doivent pas être impliqués dans aucune des activités suivantes
 - Fabrication, vente ou distribution d'armes controversées ou de leurs composants, y compris les bombes à fragmentation, les mines antipersonnel, les armes biologiques ou chimiques ou les armes nucléaires
 - Fabrication, vente ou distribution d'armements et/ou d'armes ou de leurs composants, y compris les fournitures et équipements militaires
 - Répliques d'armes commercialisées auprès des enfants
 - Fabrication, vente ou distribution de tabac ou de produits du tabac
 - Implication dans la fabrication, la vente et la distribution de matériel pornographique
 - Fabrication, vente ou distribution de substances faisant l'objet d'interdictions internationales ou d'éliminations progressives, d'espèces sauvages ou de produits réglementés par la CITES
 - Les jeux de hasard, y compris les casinos, les paris, etc. (à l'exclusion des loteries à but caritatif)
 - Violation des droits de l'homme ou complicité de violations des droits de l'homme
 - Utilisation ou tolérance du travail forcé ou obligatoire
 - Utilisation ou tolérance du travail des enfants



Unlocking Public and Private
Finance for the Poor

- Les candidats doivent avoir rempli toutes les obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou les obligations relatives au paiement des impôts conformément aux dispositions légales en vigueur dans le pays de constitution

UNCDF effectuera un contrôle préalable des candidats sélectionnés. Les candidats doivent avoir en main les documents permettant de confirmer qu'ils remplissent les critères d'éligibilité, y compris le certificat de conformité avec les autorités fiscales et toute autre preuve documentaire qui pourrait être demandée par le UNCDF en plus du formulaire de demande.

3.2 Critères d'évaluation

Le Comité d'Évaluation notera les candidatures selon les critères d'évaluation suivants. Seules les candidatures ayant obtenu au moins [70 sur 100] seront pris en compte pour l'étape de Due diligence.

	Critères	Maximum de points pouvant être obtenus
1	MARCHE CIBLE-Le demandeur a déjà des bénéficiaires (d'Epargne et de Crédit, non encore numérisés et démontre sa capacité à pénétrer rapidement le marché dans le pays.	5
2	DÉVELOPPEMENT DU PRODUIT – Le Prototype du produit ou service est déjà prêt à être commercialisé ou sur le marché ?	5
3	PERTINENCE - Dans quelle mesure le produit ou le service répond-il directement aux besoins des ODD, à la problématique ou aux besoins du marché ? Quelles mesures ont été prises pour valider le marché/le segment ?	10
4	MISE A L'ÉCHELLE Dans quelle mesure la solution est-elle durable pour la croissance à long terme ? Dans quelle mesure la solution peut-elle être modulable ? Évaluée sur base : <ol style="list-style-type: none"> 1. Des objectifs de diffusion mesurés par le nombre d'utilisateurs finaux qui utilisent le produit ou sont touchés par celui-ci. 2. De la logique solide sur laquelle sont étayés ces objectifs (base d'utilisateurs actuelle, capacité du candidat à produire des résultats) 3. Preuve concrète que la solution et son modèle commercial peuvent être évolutifs et viables sur le plan commercial. 	20
5	EXPÉRIENCE DE L'ÉQUIPE <ol style="list-style-type: none"> 1. Composition de l'équipe : Taille et Rôles 2. Compétences techniques et managériales de l'équipe impliquée : évaluées en termes de formation curriculaire. 3. Capacité des membres à mobiliser des compétences adaptées pour le projet. 4. Expérience dans le secteur : complémentarité et connaissance des segments identifiés. 5. Autres ressources déployées dans le projet en termes de ressources financières, 	15



Unlocking Public and Private
Finance for the Poor

	d'infrastructures techniques des membres au niveau des systèmes d'information et de gestion et des capacités techniques d'intégration.	
6	<p>SUCCÈS DU PROJET-Contribution à la stratégie d'UNCDF et pertinence du projet par rapport au volet « Innovation inclusive».</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment le partenaire a démontré, dans sa stratégie avec les partenariats existant, que les objectifs (désagrégés) seront atteints à la fin du projet • Comment le partenaire a démontré le niveau d'innovation et de l'originalité de la solution proposée (par rapport aux solutions déjà sur le marché) • Capacité à répondre plus efficacement aux besoins du segment de clientèle potentiel 	25
7	<p>VIABILITÉ & FAISABILITÉ FINANCIÈRE-</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment le partenaire a spécifié la proportion cofinancée sur la totalité du budget du projet et les activités couvertes par le cofinancement • Comment le partenaire a démontré que le modèle de solution proposé a le potentiel de devenir financièrement viable au fil du temps. 	10
8	<p>PROFIL DE RISQUE - Mesure dans laquelle les coûts du produit ou du service sont en rapport avec les résultats et l'impact attendus)</p>	10
	Total	100

3.3 Critères d'éligibilité des dépenses

Les critères d'éligibilité des dépenses déterminent si un coût peut bénéficier d'un financement en vertu des règles et procédures du UNCDF.

Les critères généraux d'éligibilité des coûts au financement du UNCDF sont notamment les suivants.

- - Les coûts éligibles doivent être encourus par le candidat pendant le projet (après la signature du PBA (Convention Basée sur la Performance) et jusqu'à la fin de la période de subvention).
 - - Les coûts éligibles doivent être indiqués dans le budget global estimé de l'action joint au PBA.
 - - Les coûts doivent être identifiables et vérifiables, en particulier être enregistrés dans les registres comptables du candidat et déterminés selon les normes comptables applicables du pays où le candidat principal est établi.
 - Les coûts doivent être conformes aux exigences de la législation fiscale et sociale applicable.
 - Les coûts doivent être raisonnables, justifiés et conformes au principe de bonne gestion financière, notamment en ce qui concerne l'économie et l'efficacité.
- Les frais de consultance - dans le cadre des études, de l'assistance technique et des autres services de conseil du programme réalisés par des consultants internationaux et nationaux - sont éligibles comme suit.
- Les services professionnels et de conseil sont des services rendus par des personnes ayant une compétence particulière, et qui ne sont pas des dirigeants ou des employés de l'organisation qui demande la subvention. Les services de conseil doivent être justifiés et des informations



Unlocking Public and Private
Finance for the Poor

doivent être fournies sur leur expertise, leur affiliation principale à une organisation, leur rémunération journalière normale et le nombre de jours de travail prévus.

- Les frais de déplacement des consultants, y compris les frais de séjour, doivent être indiqués comme frais de déplacement. Le candidat peut être tenu de justifier les honoraires journaliers.
- Les frais d'atelier sont éligibles, pour le lieu de l'atelier, la nourriture et les boissons, et le matériel de publication.
- Les dépenses de formation (éducation financière, éducation numérique compétences non techniques) pour les bénéficiaires finaux du projet sont éligibles. Le cas échéant, cela comprendra toutes les dépenses connexes, telles que le coût du lieu de l'atelier, le déplacement des participants, etc. La formation des employés de l'institution qui demande la subvention est également éligible, à condition qu'il soit démontré qu'elle sera directement liée aux résultats du projet.
- Les coûts d'investissement directement attribuables au projet, liés à la recherche et à l'innovation, sont admissibles.

3.4 Coûts non-éligible

Les coûts suivants ne sont pas éligibles et ne sont pas acceptés :

- Retours sur capital et dividendes payés par un bénéficiaire
- Les dettes et les frais de service de la dette ;
- Les provisions pour pertes ou dettes ;
- Les intérêts dus ;
- Les coûts déclarés par le candidat dans le cadre d'une autre action bénéficiant d'une subvention financée par un autre donateur ;
- Coûts indirects, également appelés frais généraux.

IV. PARAMÈTRES DE L'ACCORD

Les candidats potentiels doivent apporter la preuve que leurs solutions sont conformes aux paramètres suivants.

4.1 Candidats

Les candidats éligibles peuvent présenter leur candidature seuls ou en tant que candidat principal au sein d'un consortium d'entreprises, pour autant qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité énoncées à la section 3.1. Dans le cas d'un consortium d'entités présentant une demande dans le cadre de l'appel à candidatures, le candidat principal doit se conformer aux conditions d'éligibilité. Le candidat principal sera responsable de :

- I. Soumettre le formulaire de candidature au nom du consortium
- II. En s'assurant que chaque partenaire est pleinement conscient de la composition du partenariat et du contenu du formulaire de demande ;
- III. En signant l'Accord Basé sur la Performance avec le UNCDF;
- IV. Remplir toutes les obligations énoncées dans l'Accord Basé sur la Performance ;
- V. S'assurer de l'allocation et de l'exécution des fonds parmi les partenaires du consortium conformément à l'Accord Basé sur la Performance ;
- VI. Assurer la répartition et l'exécution des tâches entre les partenaires du consortium conformément à l'Accord Basé sur la Performance.

4.2 Segment Cible



Unlocking Public and Private
Finance for the Poor

Les ménages des petits exploitants en grande partie exclus financièrement ; les micro-entrepreneurs hommes, femmes, jeunes y compris ceux ou celles regroupés au sein des groupes d'épargne informels.

4.3 Étendue Géographique

Le présent appel d'offre vise à long terme le développement d'épargne et de crédit numérique pour le secteur des Microfinances dans toute l'étendue de la RDC.

Pour la phase pilote correspondant à la durée de ce projet, UNCDF va convenir avec le candidat sélectionné la zone d'intervention

4.4 Durée du projet

Le projet est prévu pour une durée de 9 mois à partir de la signature du PBA .

Les activités doivent s'achever au plus tard à la fin de la période de 8 mois.

Le candidat devra soumettre son rapport final et son évaluation au plus tard le 15e jour du neuvième moi.

4.5 Langue

Les livrables et toute correspondance entre l'organisation candidate et le UNCDF doivent être en français.

4.6 Budget

Dans le cadre de ce projet, afin d'atteindre efficacement les résultats, UNCDF mettra à disposition du partenariat sélectionné deux volets de financement.

1. Une subvention financière pour résorber certains coûts fixes liés au projet. Le montant de l'enveloppe ne pourra en aucun cas **excéder 100.000 dollars US** ;
2. Une assistance technique qui pourra prendre la forme d'un prestataire de services techniques on-site ou off-site pour la réalisation d'études, d'audits, d'analyses diverses directement liées au projet. L'UNCDF sera la seule autorité contractante du prestataire de services conformément aux règles et réglementations de l'UNCDF relatives aux prestataires de service. La portée du travail d'assistance technique en termes de besoins et activités nécessaires pour les membres du partenariat devra être détaillé dans l'Annexe 2 « Modèle de soumission ». Il ne sera pas nécessaire d'en détailler le budget dans l'Annexe 2.

UNCDF accordera les deux volets de financement au candidat qui est techniquement conforme et obtiendra le résultat le plus élevé conformément aux critères d'évaluation énoncés à la section 3.2 de cet Appel à Proposition.

UNCDF ayant une approche du financement basée sur les résultats, il est prévu au moins 3 échelonnements dans le financement de la subvention (voir le tableau ci-dessous).

Échelonnement de la subvention	Pourcentage de la subvention	Livrables à fournir par le partenaire pour valider le paiement
1 ^{ère} tranche : A la signature de la convention de partenariat	25% du total de l'appui financier	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet finalisé • Accord de subvention signée par toutes les parties • Analyse de marché finalisé : potentiels bénéficiaires • Test Prototype finalisé et validé • Business Plan finalisé
2 ^{ème} tranche :	40% du total de l'appui financier	Rapport d'activités 1 ^{er} Trimestre # de bénéficiaires enregistrés au produit épargne numérique



Unlocking Public and Private
Finance for the Poor

Échelonnement de la subvention	Pourcentage de la subvention	Livrables à fournir par le partenaire pour valider le paiement
		# de bénéficiaires enregistrés au produit de crédit numérique # de bénéficiaires formée aux produits numériques : produits épargne & crédit # total de transactions effectuées pour le produit épargne numérique # total de transactions effectuées pour le produit crédit numérique
3 ^{ème} tranche :	30% du total de l'appui financier	Rapport d'activités 2eme Trimestre # de bénéficiaires enregistrés au produit épargne numérique # de bénéficiaires enregistrés au produit de crédit numérique # de bénéficiaires formée aux produits numériques : produits épargne & crédit # total de transactions effectuées pour le produit épargne numérique # total de transactions effectuées

Cet échelonnement montre au groupement qu'il doit avoir la capacité de préfinancer le projet sur les différentes phases concernées.

V. EXIGENCES ET PROCÉDURES DE CANDIDATURE

5.1 Structure de la candidature

Toutes les soumissions doivent être rédigées en français.

Le candidat doit soumettre les documents suivants :

1. L'annexe 1 dûment complétée et signée par le soumissionnaire (et chaque membre du groupement) ;
2. L' Annexe 2 et Annexe 3 qui constituent le formulaire de demande complets
3. Les états financiers certifiés pour au moins un an pour le candidat principal, il est preferable de recevoir les états financiers de 3 années passées ;
4. Une copie des documents légaux d'enregistrement du soumissionnaire ; les statuts, ou un document équivalent si le soumissionnaire n'est pas une société ;
5. Une copie des autorisations règlementaires ou celles de ses de ses partenaires Coopec pour la fourniture des services de transfert de fonds / des solutions d'épargne, des prêts numériques
6. Toute autre pièce jointe demandée dans la candidature (y compris les CV des employés participant au projet sous forme de fichier PDF, le budget de l'intervention selon le format Seules les soumissions qui respectent le format de présentation et qui comprennent tous les documents nécessaires seront prises en compte.
7. La liste des membres du conseil de direction et leurs désignations dûment certifiées par le secrétaire général ou son document équivalent si le soumissionnaire n'est pas une société ;
8. La liste des actionnaires et autres entités qui détiennent au moins 5% des actions et autres participations ou son équivalent si le soumissionnaire n'est pas une société ;
9. Une copie du certificat d'impôt ou de paiement délivré par l'autorité fiscale compétente qui atteste que le soumissionnaire est conforme à ses obligations en matière de paiement d'impôts ou



Unlocking Public and Private
Finance for the Poor

- d'attestation d'exemption fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège ;
10. Un accord de partenariat ou un protocole d'accord dûment authentifié entre le chef de file et le / les partenaires du groupement qui désigne une partie en tant qu'entité principale, dûment habilitée à obliger juridiquement les membres du consortium ou partenariat de manière solidaire.

5.2 Date limite de dépôt des candidatures

Toutes les demandes doivent être soumises avant 23 :59 fuseau horaire de New York du 23 Aout 2020 par mail à uncdf.rfa@uncdf.org

Le message doit avoir comme sujet : « **DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS D'ÉPARGNE ET CRÉDIT NUMÉRIQUE EN RDC** »

5.3 Processus de sélection:

- Étape 1 : Vérification de l'éligibilité - l'éligibilité sera évaluée par les membres du Comité d'Évaluation du programme de transferts de fonds selon les critères d'éligibilité énoncés au point 3.1.
- Étape 2 : Évaluation des demandes éligibles par le comité d'évaluation - le comité d'évaluation du programme de transferts de fonds évaluera les demandes sur la base des critères d'évaluation définis au point 3.2.
- Étape 3 : Vérifications préalables - les membres de l'équipe d'évaluation du programme de transferts de fonds effectueront une vérification préalable des demandes et de leurs candidats pour les soumissions qui obtiendront la note minimale de qualification note (70/100).
- Étape 4 : Notification des candidatures - tous les candidats seront informés du statut de leur demande.
- Étape 5 : Négociation préalable à la subvention et accord basé sur les performances - les candidats sélectionnés finaliseront le champ d'application de la subvention et arrêteront les budgets, les indicateurs et les objectifs, le plan de travail et les décaissements de la subvention qui seront débloqués à la réalisation de chaque étape.
- Étape 6 : Approbation des demandes sélectionnées par le comité d'investissement.
- Les demandes sélectionnées par le comité d'évaluation du programme de transfert de fonds seront examinées, discutées et approuvées par le comité d'investissement. Toute autre exigence de due diligence, analyse de risque ou recommandation clé du Comité d'investissement sera suivie dans les étapes ultérieures.
- Étape 7 : Notification des candidatures - tous les candidats seront informés de l'état de leur demande après l'approbation finale du Conseil d'administration du UNCDF / Comité d'investissement .

5.4 Calendrier

06 août 2020	Lancement de l'Appel à candidatures
14 août 2020	Délais pour la soumission des questions des candidates
18 août 2020	Publication du document FAQ sur le site de l' UNCDF
23 août 2020 23:59 PM EDT	Délai de soumission des candidatures



Unlocking Public and Private
Finance for the Poor

5.5 Assistance en temps réel du UNCDF

Pour toute demande ou question, envoyez un courriel à uncdf.rfa@uncdf.org

Un document répondant aux questions fréquemment posées sera continuellement mis à jour dans le site web de cet appel à propositions.
